



# PV Commission des Statuts et Règlements

Réunion du 02 Juin 2026 à 12h30

Par voie électronique\*

Président de la Commission : M. ALLEZARD Olivier  
Présents(e) : Mme CHOTARD Aurélie  
MM. APERT Jean-Marie – LANGLOIS Claude

(\* Conformément à l'Article 7.2 des Règlements Généraux de la FFF, la Commission des Statuts et Règlements s'est déroulée par voie électronique ce Mardi 02 Juin 2026 à 12h00 sous la présidence de Monsieur Olivier ALLEZARD.

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

## **I. Modifications des règlements de la Coupe du CHER U18 – Gérard PICHONNAT.**

### TEXTE ACTUEL

#### **Article 2**

Les rencontres sont fixées par tirage au sort et sont disputées sur le terrain du club premier nommé. [...]

### NOUVEAU TEXTE PROPOSE

#### **Article 2**

Les rencontres sont fixées par tirage au sort ~~et sont disputées sur le terrain du club premier nommé.~~ [...]

**/!\ Insertion d'un nouvel article. L'article 3 existant préalablement devenant le n°4 et ainsi de suite.**

### **ARTICLE 3**

La Coupe Gérard PICHONNAT se dispute par élimination directe.

Les rencontres se disputent sur le terrain du premier tiré.

Lorsque deux Divisions sépareront les clubs en présence, le match se déroulera sur le terrain du club de la Division inférieure.

S'il est nécessaire d'exempter des clubs, ceux-ci seront déterminés par la Commission Coupes et Championnats

⇒ **La Commission valide à l'unanimité les modifications apportées ci-dessus.**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

## **II. Modifications des règlements de la Coupe du CHER Consolante U18 – Françoise SINEAU.**

### **TEXTE ACTUEL**

#### **Article 2**

L'organisation et l'administration de cette compétition sont confiées à la Commission Coupes et Championnats. Celle-ci déterminera l'entrée en compétition des Clubs. Les rencontres seront tirées au sort. Le club tiré le premier jouera à domicile sans qu'il soit tenu compte des tours précédents. [...]

### **NOUVEAU TEXTE PROPOSE**

#### **Article 2**

L'organisation et l'administration de cette compétition sont confiées à la Commission Coupes et Championnats. Celle-ci déterminera l'entrée en compétition des Clubs. Les rencontres seront tirées au sort. ~~Le club tiré le premier jouera à domicile sans qu'il soit tenu compte des tours précédents. [...]~~

**/!\ Insertion d'un nouvel article. L'article 3 existant préalablement devenant le n°4 et ainsi de suite.**

### **ARTICLE 3**

La Coupe Française SINEAU se dispute par élimination directe.

Les rencontres se disputent sur le terrain du premier tiré.

Lorsque deux Divisions sépareront les clubs en présence, le match se déroulera sur le terrain du club de la Division inférieure.

S'il est nécessaire d'exempter des clubs, ceux-ci seront déterminés par la Commission Coupes et Championnats.

⇒ **La Commission valide à l'unanimité les modifications apportées ci-dessus.**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

### **III. Modifications des règlements de la Coupe du Cher U15 – Michelle BELLACHES**

#### **TEXTE ACTUEL**

##### **Article 2**

L'organisation et l'administration de cette compétition sont confiées à la Commission Coupes et Championnats. Celle-ci déterminera l'entrée en compétition pour les Clubs. Les rencontres seront fixées par tirage au sort. Le club dont le nom sera tiré le premier jouera à domicile sans qu'il soit tenu compte des tours précédents. [...]

Nouveau texte

#### **NOUVEAU TEXTE PROPOSE**

##### **Article 2**

L'organisation et l'administration de cette compétition sont confiées à la Commission Coupes et Championnats. Celle-ci déterminera l'entrée en compétition pour les Clubs. Les rencontres seront fixées par tirage au sort. ~~Le club dont le nom sera tiré le premier jouera à domicile sans qu'il soit tenu compte des tours précédents. [...]~~

**/!\ Insertion d'un nouvel article. L'article 3 existant préalablement devenant le n°4 et ainsi de suite.**

### **Article 3**

La Coupe Michelle BELLACHES se dispute par élimination directe.  
Les rencontres se disputent sur le terrain du premier tiré.  
Lorsque deux Divisions sépareront les clubs en présence, le match se déroulera sur le terrain du club de la Division inférieure.  
S'il est nécessaire d'exempter des clubs, ceux-ci seront déterminés par la Commission Coupes et Championnats.

⇒ **La Commission valide à l'unanimité les modifications apportées ci-dessus.**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

## **IV. Modifications des règlements de la Coupe du Cher Consolante U15.**

### **TEXTE ACTUEL**

#### **Article 2**

L'organisation et l'administration de cette compétition sont confiées à la Commission Coupes et Championnats. Celle-ci déterminera l'entrée en compétition des Clubs. Les rencontres seront tirées au sort. Le club tiré le premier jouera à domicile sans qu'il soit tenu compte des tours précédents. [...]

### **NOUVEAU TEXTE PROPOSE**

#### **Article 2**

L'organisation et l'administration de cette compétition sont confiées à la Commission Coupes et Championnats. Celle-ci déterminera l'entrée en compétition des Clubs. Les rencontres seront tirées au sort. ~~Le club tiré le premier jouera à domicile sans qu'il soit tenu compte des tours précédents. [...]~~

**/!\ Insertion d'un nouvel article. L'article 3 existant préalablement devenant le n°4 et ainsi de suite.**

### **Article 3**

La Coupe Consolante U15 se dispute par élimination directe.

Les rencontres se disputent sur le terrain du premier tiré.

Lorsque deux Divisions sépareront les clubs en présence, le match se déroulera sur le terrain du club de la Division inférieure.

S'il est nécessaire d'exempter des clubs, ceux-ci seront déterminés par la Commission Coupes et Championnats.

⇒ **La Commission valide à l'unanimité les modifications apportées ci-dessus.**

☆☆☆☆☆☆☆☆☆☆

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion prend fin à 13h30.

**Le Président de la Commission,**



**Olivier ALLEZARD**

**Le Secrétaire de Séance,**



**Jean-Marie APERT**